

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	18 fr.
Six mois	9
Trois mois	4 50
poste	
Un an	20 fr.
Six mois	10
Trois mois	5

on s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Rédacteur en Chef : M. Jean DASSY

INSERTIONS

Annonces, la ligne....	30
Réclames, —	30
Faits divers —	75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

on s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir, Saumur

Les insertions doivent être payées d'avance.
Un trimestre commencé sera dû.

SAUMUR, 24 AVRIL

Soi-disant insinuation

Le *Courrier de Saumur* nous accuse d'avoir fait une insinuation calomnieuse, au sujet du krack de 1882.

Il y a, dans notre précédent article à ce sujet, tout autre chose qu'une insinuation, puisque nous avons porté une accusation des plus formelles, ce qui n'est pas précisément la même chose, et le *Courrier* en est pour son flagrant délit, si nous connaissons la valeur des termes et s'il reconnaît l'acception des mots.

Ceci posé, nous constaterons chez son abonné un flagrant délit d'inexactitude.

La ruine de l'*Union générale* fut bien terminée et consommée en février 1882, époque à laquelle Gambetta n'était plus ministre ; mais une société aussi puissante ne s'abat pas en un jour : il faut remonter plus haut pour chercher les premiers coups qui lui furent portés.

La date exacte de la chute du Grand Ministère est du 26 janvier 1882 : il tomba après une durée de deux mois et douze jours.

Or, nous ouvrons la collection d'un journal de cette époque et nous lisons dans la chronique financière en date du 26 janvier 1882 :

L'incertitude la plus grande plane sur le marché, les négociations semblent avoir abouti, mais la débâcle atteint profondément l'*UNION GÉNÉRALE* et ses nombreuses créations ; il est certain que cette institution sera avant peu en pleine déconfiture. Aujourd'hui on cote 700, il y a donc 2,300 de baisse DEPUIS UN MOIS.

Nous remontons le courant et nous lisons, dans une revue financière de la semaine du 14 au 21 janvier 1882 :

La dernière semaine a été douloureuse pour notre marché. En 24 heures à peine des désastres sans nombre se sont produits.

Abandonnons les revues financières et citons maintenant un journal dont nous ne pouvons fixer la date à un jour près, mais qui est en tous cas certainement antérieur au 23 février 1882 :

Il faut reconnaître, cependant, que cette crise, préparée par tant de fautes, ne serait pas arrivée en quelques jours à ce degré d'intensité, si la politique n'avait eu, DEPUIS DEUX MOIS, l'air déplorable d'alarmer les intérêts financiers et économiques.

Et quel est le journal qui s'exprime ainsi ? Est-ce quelque organe réactionnaire, porteur des malédictions de ceux qu'on dépouille, pour le plus grand profit de la haute banque juive ? Non, c'est un journal dont on ne contestera pas l'opinion sincèrement républicaine, le *National*.

Nous n'avons pas parlé de M. Allain-Targé, qui n'a joué qu'un rôle effacé dans cette catastrophe et dont l'intervention tardive, les pourparlers, dont s'occupent au dernier moment les chroniques financières, furent brusquement interrompus par la chute du cabinet. C'est que l'intervention gouvernementale, dans cette affaire, eut une autre brutalité que l'ingérance dont pouvait disposer un ministre des finances. Comme le colosse résistait et voulait se défendre, c'est à l'intervention judiciaire qu'on eut recours, et l'arrestation des directeurs fut décidée pour porter le dernier coup et précipiter l'effondrement. On prit prétexte d'un manquement aux statuts qui régissent ces

sociétés, et l'*UNION GÉNÉRALE*, sous l'étreinte du plus fort, tomba, laissant la place aux Rothschild, qui avaient sacrifié des millions pour la dépréciation de cette valeur, mais qui restaient debout et triomphant sur les ruines qu'ils avaient accumulées.

Lisez les journaux de l'époque et vous y verrez que tous désignent, comme les auteurs de ce mauvais coup, un raffineur plus de cent fois millionnaire et un puissant banquier, ami personnel de Gambetta.

L'œuvre de destruction fut donc bien perpétrée sous le Grand Ministère, et celui qui, de 1876 à 1882, a présidé aux destinées du pays, qui fut le maître écouté, obéi, incontesté, ne doit-il pas porter la responsabilité d'une iniquité commise sous son gouvernement ? Car on peut dire que si Gambetta n'a pas régné, il a gouverné la France. Aucun parmi ses successeurs n'a possédé cette inaltérable autorité qu'il avait sur son entourage.

Faut-il donc changer la date que nous disions l'autre jour et y substituer celle-ci : Janvier 1882 ?

JEAN DASSY.

CONSEIL DES MINISTRES

Les ministres se sont réunis samedi.

Le garde des sceaux a fait signer un décret aux termes duquel sont nommés :

Conseiller à la Cour de cassation, M. Reynaud, avocat général près la même Cour, en remplacement de M. Legendre.

Avocats généraux près la Cour de cassation, MM. Crappi, substitut du procureur général, et Duval, directeur du personnel au ministère de la justice.

M. Guériu répondra à l'interpellation de M. Edmond Magnier, sénateur, avant celle de M. Argelliès, député. Ces interpellations ont trait à l'affaire Turpin.

Le conseil rappelle aux employés et ouvriers de l'Etat qu'ils doivent être à leur poste le 4^{er} mai et ne prendre part à aucune manifestation.

Le président du conseil et les ministres des finances et des travaux publics ont rendu compte de l'entrevue avec la commission sénatoriale des finances.

L'accord s'est établi sur la plupart des points.

Le ministre des affaires étrangères a annoncé au conseil que notre ambassadeur en Italie a été très bien accueilli par les souverains et que les délégations militaires à l'Exposition de Chicago ne seraient pas reçues par le capitaine Borup. Cet officier a été nommé inspecteur de la manufacture d'armes de Baltimore.

Le général Dolds sera à Paris vers le 12 mai. Le roi Toffa a envoyé au Président de la République une dépêche d'hommages.

Le ministre des finances a fait connaître que les ouvriers des manufactures d'allumettes reçoivent une augmentation de 45 0/0 que M. Tirard leur avait promis.

M. Peytral a déclaré que M. Tirard n'avait jamais pris cet engagement.

Le maire de Saint-Pierre de la Martinique a été révoqué.

INFORMATIONS

LES MONTS-DE-PIÉTÉ

Le gouvernement va demander à la Chambre de discuter à bref délai le projet sur les monts-de-piété qui apporte des modifications au mode des prises et en même temps des avantages nouveaux pour les emprunteurs, au point de vue de l'estimation des gages.

M. CARNOT

A la dernière séance du Conseil général de la Charente, M. Déroulède a fait connaître que M. Carnot ne peut pas accepter l'invitation au concours régional d'Angoulême.

LA TAXE DES VÉLOCIPÈDES

La commission sénatoriale des finances, qui avait réduit la taxe sur les vélocipèdes à 5 francs, a consenti à la reporter à dix francs, chiffre adopté par la Chambre.

L'IMPÔT SUR LA BOURSE

Le système adopté par la commission sénatoriale n'est pas la reconnaissance de la cote, mais il laisse les choses en l'état.

LES GRANDS MAGASINS

Dans le projet Peytral, la taxe sur les employés des grands magasins serait établie d'après l'échelle suivante : de 1,600 employés et au-dessus ; de 1,600 à 800 employés ; de 800 à 400 employés ; de 400 à 200 employés.

SŒUR THÉRÈSE

Vendredi, à Constantine, ont eu lieu les obsèques de sœur Thérèse, supérieure de l'hôpital militaire, décorée de la Légion d'honneur.

Le général Sénart a prononcé l'éloge funèbre de la défunte.

GUILLAUME II A ROME

L'empereur allemand cherche à faire de la popularité. Après un galop effréné sur l'hippodrome Centocelle, il s'arrête et s'écrie, s'adressant au général de Sonnay : « Dites à votre roi que je suis fou de votre Italie, de son ciel, de son air, de ses fleurs. »

Puis, rentrant à Rome, il arrête son cheval devant une auberge et se fait servir du vin blanc sans descendre de cheval.

M. DE GIERS

On attend le retour de M. de Giers à Saint-Petersbourg dans le courant du mois de mai.

UN ILLUSTRE F.

La franc-maçonnerie a d'illustres adeptes. Dans la liste des inspecteurs généraux, liste officielle du 9 mars 1891, publiée par le D^r Bataille dans *Le Diable au XIX^e siècle*, on lit :

« Inspecteur pour les relations générales » d'Angleterre, France et Allemagne, *docteur* » *Cornélius Herz*.

» L'illustre docteur était le *missus dominicus* » du suprême Directoire dogmatique de Charleston et *légal du pape des francs-maçons*, » notamment pour l'Angleterre qui l'a reçu et le » garde si précieusement. »

LES FORTIFICATIONS DE METZ

L'administration allemande va, dit-on, faire commencer très prochainement les travaux ayant pour but d'étendre la place forte de Metz.

AU VATICAN

Le Pape a reçu avant-hier 500 pèlerins belges. Faisant allusion aux derniers troubles, il

a recommandé l'entente entre les ouvriers et les patrons.

EN BELGIQUE

La commission révisionniste du Sénat a adopté par 41 voix contre 1 et 6 abstentions le projet Nyssens.

Le gouvernement a licencié les milices 1889 et 1890, appelées en raison de la crise.

A BELGRADE

Le roi Alexandre a fait savoir par lettre à ses parents qu'il annulait le décret d'expulsion rendu contre la reine Nathalie par la Skouptchina.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 23 avril 1893.

Le marché est ferme et sans affaires. Le 3 0/0 débute à 96.17 pour clôturer à 96.20. Le 4 1/2 est toujours à 107.40.

La Banque de France cote 3,890.

La fermeté du Crédit Foncier est attestée par le cours de 972. La Société Générale garde celui de 470. Le Crédit Lyonnais cote 762. Le Comptoir National d'Escompte finit à 503.75.

L'action des Immeubles de France monte à 495.

Les obligations des Ateliers et Chantiers de la Loire s'échangent activement à 463.

On signale de nombreuses demandes sur les obligations du Chemin de fer de l'Equateur. La prospérité de cette République qui accorde sa garantie à cette ligne donne une valeur sérieuse à ces titres.

Le Comptoir des Fonds Nationaux bénéficie de 15 fr. de hausse à 635, puisque le droit de préférence attribué aux anciens actionnaires se chiffrait par le cours de 620.

Les versements sur les 100,000 obligations émises le 25 courant par la Banque Ottomane et la Banque de Paris pour la construction du chemin de fer de Salonique à Constantinople sont payables : 50 fr. en souscrivant, 40 fr. du 8 au 12 mai, 100 fr. du 8 au 15 juin, 92 50 du 8 au 15 juillet. Une bonification de 1 fr. par titre est accordée à ceux qui libèrent entièrement leur souscription le 25 avril.

L'obligation de la Société des Eaux minérales de Montchanson est recherchée.

Les Chemins Economiques cotent 425.

CH. HEYMAN et Co.

10, rue du Quatre-Septembre, Paris.

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE DU 24 AVRIL

Observations de M. DAVY, opticien

Place de la Bilange, 25, Saumur.

Heures.	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		+ 22°
Ce matin, à 8 h.		+ 17°
Midi,	752 ^{m/m}	+ 23°
Hausse	» ^{m/m}	
Baisse	» ^{m/m}	
Température minima de la nuit		+ 10°

École de Cavalerie

Par décision ministérielle du 20 avril 1893 :

M. Trémeau, lieutenant-colonel breveté, ex-commandant en 2^e de l'École d'application de cavalerie, sous-chef du cabinet du ministre de la guerre, est affecté au 3^e régiment de Hussards. — M. Trémeau est maintenu dans sa position actuelle.

M. Gaudin de Villaine, lieutenant-colonel breveté du 3^e régiment de hussards, est désigné pour occuper l'emploi de commandant en 2^e de l'École d'application de cavalerie.

L'orage de samedi soir

Après une journée de chaleur accablante, le ciel se chargea, le soir, vers cinq heures, d'épais nuages qui plongèrent la ville dans l'obscurité. Bientôt un véritable cyclone s'abattit sur la contrée : les plus gros arbres, déjà chargés de leur feuillage, ployaient et se tordaient sous le vent ; plusieurs furent brisés. Dans les rues, la poussière, accumulée par deux mois de sécheresse, se souleva dans l'air, formant un nuage tellement épais qu'en maints endroits on ne put circuler. Le Champ-de-Foire et ses abords étaient devenus impraticables, partout enfin l'on était aveuglé. Les routes se dessinaient au loin comme des traînées de poudre, et l'espace englobé par cet épouvantable phénomène ressemblait à un immense foyer d'incendie.

Après dix à quinze minutes, le vent se calma et la poussière se dissipa peu à peu. Les éclairs furent alors plus visibles. Quelques gouttes de pluie — les premières depuis sept semaines — se mirent à tomber, précédant une averse véritablement bienfaisante. Le tonnerre gronda, longtemps, de loin en loin.

A Villebernier

Les derniers coups de tonnerre ont été plus violents qu'au commencement de l'orage. On pouvait calculer que la foudre avait dû éclater alors à quelques kilomètres de la ville.

Nous avons appris en effet que dans une ferme de la commune de Villebernier, à la Prée ou les Hautiers, chez M. Auguste Fontaine, le tonnerre a failli faire plusieurs victimes.

Le garçon de la ferme, Louis Château, rentrait du fourrage. Le petit garçon de M. Fontaine était monté sur les herbages, dans la charrette, quand tout à coup un éclair et une violente détonation se produisirent au-dessus d'eux. Louis Château, qui tenait une fourche à la main, se vit à l'instant débarrassé de son outil sans autre accident qu'un engourdissement dans le bras. Quant au petit garçon du fermier, la frayeur faillit l'étouffer. La foudre a démolie le pignon du bâtiment qui sert d'écurie et dans lequel on rentrait le fourrage, puis alla tuer la bête qui venait d'être dételée. C'est une perte d'autant plus sensible pour le fermier que sa jument allait bientôt avoir un poulain.

La foudre avait fait des ravages bizarres dans la chambre du garçon, située à côté de l'écurie. Son lit avait été recouvert de pierres. Sur une planche, au-dessus du lit, une de ses bottes a été brûlée. Sur la même planche, des clefs anglaises montraient un sillonnement de fer fondu. Les voliges de la toiture portaient des traces de feu. Heureusement, nous a dit le fermier, que le feu ne s'est pas déclaré dans cette toiture, car tout incendie allumé par la foudre est impossible à éteindre !

Après l'orage, la pluie tomba quelques instants ; puis diminua peu à peu et cessa totalement, au grand désappointement des travailleurs de la terre qui attendent depuis longtemps cette pluie si nécessaire aujourd'hui.

Le ciel resta couvert encore quelques heures après le passage de l'orage ; mais, dans la nuit, les nuages se dissipèrent, et, hier matin, le soleil s'est montré sans voile pour briller d'un vif éclat tout le jour. Aujourd'hui encore le ciel a repris sa placide uniformité et la chaleur se fait toujours sentir comme en plein mois de juillet.

Le vent est remonté vers le nord, et le baromètre qui avait baissé samedi soir a repris la hauteur de 763 ^{mm}/_m.

Tentative de vol rue de Poitiers

Cette nuit, un ou plusieurs malfaiteurs se sont introduits chez M. Guéret, aubergiste, ancienne maison Délon, rue de Poitiers. Après avoir pris l'une des deux échelles des gaziers, qu'ils ont arrachée, en brisant le cadenas, au bureau des pompes funèbres, ils s'en sont servis pour pénétrer dans la cour par l'avenue de la gare l'Etat.

De là, ils sont entrés dans la cuisine par une petite fenêtre qu'ils ont trouvée entrebâillée et ont ouvert les placards et cherché partout. On croit qu'à ce moment M. Guéret ayant été pris d'un quinte de toux, les voleurs auront craint de rencontrer quelqu'un d'éveillé dans la maison et se sont retirés, sans rien emporter, par le portail donnant sur la rue de Poitiers, lequel était fermé à clef à l'intérieur et qu'ils ont laissé ouvert.

Voyage présidentiel

La date du voyage que le Président de la République fera en Bretagne est arrêtée en principe.

Ce voyage aura lieu du 18 au 25 juin, de façon que M. Carnot puisse assister au concours régional de Quimper, qui est fixé au 22 juin.

Les grèves à Angers

La journée de vendredi a été calme auprès de celle de la veille.

Les grévistes se promenaient tranquillement.

À l'Angevine, ouvriers et ouvrières sont rentrés comme de coutume.

Chez M. Rondeau et M. Hamard, même chose.

Chez M. Bessonneau, un poste, composé de soldats du 135^e de ligne, était en faction à la première grille de la manufacture du Mail.

À LA BOURSE DU TRAVAIL

Un grand nombre de grévistes des manufactures de la Madeleine, du Clon et de l'Ecce Homo assistaient à la réunion.

L'anarchiste Meunier les a encouragés à continuer la grève. Il a blâmé les grévistes d'avoir été si violents la veille.

MM. Max-Richard et Cie ayant refusé de recevoir les délégations des grévistes, ceux-ci ont dû aller trouver M. le préfet et M. le maire, afin de s'occuper d'eux.

Cette réunion s'est terminée par le vote de la continuation de la grève.

LA BAGARRE DE JEUDI. — LES BLESSÉS

On attribue la bagarre à l'anarchiste Meunier, car il paraîtrait qu'il aurait fait boire un certain nombre de carriers.

Ce sont ceux probablement qui étaient en tête des grévistes devant la grille de M. Bessonneau.

D'après les grévistes, cette bagarre a été produite par des voyous et des carriers.

Les blessés sont plus nombreux que l'on ne croyait. Outre un blessé qui a reçu un coup de pelle sur la tête, M. Leroy, ancien peintre, est tombé au moment de la charge, et s'est blessé au genou. M. Autreux, contre-maître chez M. Bessonneau, a reçu un formidable coup de trique sur le dos ; M. le commandant de gendarmerie a reçu un coup de pierre. L'adjudant et le brigadier Meissonnier ont été criblés de pierres.

Deux dragons, qui, au moment de la charge, ont été désarçonnés, ont reçu de nombreuses blessures.

Nous souhaitons un prompt rétablissement à M. Chaffaut, commissaire du troisième arrondissement.

À LA CORRECTIONNELLE

Pleurdeau, maçon, est accusé d'avoir lancé une pierre aux agents.

M. le président fait remarquer combien les ouvriers ont tort d'abandonner leur travail pour se mettre à la remorque de faiseurs de désordre qui vivent à leurs dépens.

Il flétrit la conduite de ces gens qui lancent des pierres contre les agents dans l'exercice de leurs fonctions et qui se sauvent à leur approche.

Pleurdeau nie tout.

M. le substitut reconnaît aux ouvriers le droit de présenter des réclamations à leurs patrons, mais d'une manière pacifique. Les ouvriers ont tort de se laisser conduire par l'anarchiste Meunier, qu'il ne faut pas le confondre avec le Meunier aux explosions de dynamite à Paris. Le Meunier de la grève d'Angers a subi trois condamnations. Une à 18 mois de prison par la Cour d'assises de la Vendée, pour avoir détourné, alors qu'il était clerc d'huissier à Luçon, les sommes que son patron l'avait chargé d'encaisser.

Un an de prison pour excitation au meurtre et au pillage et un mois pour cris séditieux. Voilà, dit M. le substitut, l'homme auquel les ouvriers obéissent.

Pleurdeau est condamné à trois mois d'emprisonnement.

Isidore Cahour, 48 ans, déjà condamné pour outrages aux agents, a lancé des pierres aux

dragons. Il avoue le délit et reçoit trois mois de prison.

Paul Péant, cordier chez M. Billion, a lancé des pierres contre les gendarmes. Le brigadier Meissonnier a été atteint. Péant reconnaît le fait et est condamné à trois mois de prison.

Maillard Alexandre, ancien agent de police, fendeur d'ardoises, déjà deux fois condamné pour vols, a excité la foule contre les agents. Il se déclare anarchiste convaincu. Huit jours de prison.

Boissière Alphonse, au moment de la bagarre a dit : « Si les dragons se retiraient, et si j'avais un revolver, je tirerais sur la police. » Après avoir nié, il avoue. Dix jours de prison.

G. Bouffroy, 27 ans, boulanger, sans domicile fixe, est poursuivi pour vagabondage et pour avoir jeté des pierres au brigadier de gendarmerie Meissonnier. Quatre mois de prison.

Parmi les condamnés, il n'y a qu'un seul gréviste. Les autres ne sont que des curieux qui ont eu le tort de se mêler aux manifestants et de céder à un mauvais mouvement.

LA SUBVENTION DES GRÉVISTES

Au Conseil municipal, M. Durand prie le Conseil de bien vouloir voter d'urgence une somme de 10,000 fr. afin de secourir les grévistes.

M. Chatelain demande que cette question soit renvoyée, n'étant pas à l'ordre du jour.

M. Mitonneau répond qu'il y a urgence.

M. Cardin émet le vœu que la liberté du travail soit respectée.

M. Grandin blâme M. le Maire d'avoir été trop bienveillant, car il aurait dû faire son possible pour éviter la bagarre.

M. le Maire répond que chaque jour il donnait des conseils aux grévistes, et qu'il a écrit plusieurs lettres aux patrons afin d'aboutir à une entente.

Ce n'est pas lui qui commandait la troupe et les gendarmes : ce n'est pas dans son pouvoir.

Il a ajouté, en s'adressant à M. Grandin que lui figurait à peu près partout, et M. Grandin nulle part.

M. Bouvet demande les démissions du préfet, du maire et du secrétaire de la Bourse du Travail.

M. le Maire proteste énergiquement.

La proposition Bouvet ne trouve aucun écho.

M. Chatelain demande à M. Durand s'il consentirait à faire le nécessaire pour que les ouvriers de M. Bessonneau rentrent à l'atelier.

M. Durand a promis de faire son possible.

M. le Maire fait remarquer, qu'en admettant que les 10,000 francs soient votés, ce vote serait annulé comme illégal.

M. Gain demande que ces 10,000 francs soient versés au Bureau de bienfaisance.

Par 23 voix contre 8, la demande de 40,000 francs est repoussée.

SOLANGE DE CRESNE

Par E. DE NOVIANT.

Eugénie vendit un de ces deux pauvres petits matelas étendus sur sa couchette ; on lui en donna une douzaine de francs. Riche pour une semaine au moins, elle s'en revint gaiement au logis, assurant Solange qu'elle n'aurait jamais cru qu'avec de l'ordre et de l'économie, on pût dépenser aussi peu d'argent.

Il y avait plus de trois semaines qu'elle était malade, et sur les économies qu'elle avait amoncélées, il lui restait encore plus de dix francs.

Solange était radieuse ; ainsi, elle n'avait pas été à charge à son amie.

La santé allait revenir et, avec elle, le travail ! Oh ! comme elle projetait de se ménager à l'avenir, elle ne broderait plus que pendant douze heures par jour. Le reste du temps, elle l'emploierait à se promener, à prendre de l'exercice, à se reposer.

Beaux projets !

Huit jours après la visite du médecin, M^{lle}

de Cresne, complètement rétablie, mais cependant encore un peu faible, se présente à l'atelier pour y demander de l'ouvrage.

Hélas ! pendant son absence, sa place a été prise par une amie de mademoiselle Augusta.

C'était un bon tour que la jeune brodeuse s'était plu à jouer à cette péronnelle qui se permettait d'avoir la main blanche, le pied petit, les traits distingués et la tournure élégante. Maintenant, du moins, elle n'avait plus de rivale autour d'elle.

Il faut bien savoir se faire une place dans ce monde, et quand on se l'est faite, c'est bien le moins qu'on la conserve.

Pauvre Solange ! elle se trouve donc de nouveau sans ouvrage, sans argent et cherchant de maison en maison qui voudra bien lui en donner.

Partout la réponse est la même : Les riches Parisiens sont à la campagne, aux eaux, sur le bord de la mer, c'est la morte saison. Il ne faut pas d'ouvrières.

Que devenir ?

Désolée, elle regagna sa mansarde.

M^{lle} Régnauld l'y attendait.

— Eh bien ! fit-elle, quel résultat ?

— Rien ! rien ! toujours rien ! lui répond

Solange en tombant sur le premier siège qu'elle rencontre.

Déjà la pauvre enfant voyait le propriétaire de son modeste logis l'expulser de sa maison, déjà il lui semblait être aux prises avec ce cruel ennemi qu'on nomme la faim.

— Pas d'ouvrage !

Paroles terribles ! Vouloir travailler et ne pas trouver de travail, avoir faim et ne pas pouvoir gagner un morceau de pain !

— Ingrate ! lui dit Eugénie en l'attirant à elle, ne suis-je donc pas là, que vous perdez ainsi courage. Faisons bourse commune, voulez-vous ? Oh ! mon Dieu, il est bien possible que d'ici à peu de temps ce soit moi qui aie besoin de vous.

Le lendemain, Solange renouvela ses recherches, hélas ! toujours aussi vainement.

— Il ne faut pas d'ouvrières en ce moment.

Désespérée, la malheureuse jeune fille se sent plus seule que jamais. Oh ! combien elle serait heureuse de pouvoir épancher sa douleur dans le sein d'un consolateur ! Le seul qui puisse la comprendre, le seul qui puisse lui venir en aide, c'est Dieu, le Dieu qu'elle aime, le Dieu qui a assez aimé les hommes pour sacrifier à leur salut son amour paternel.

L'église Saint-Thomas d'Aquin est la première qui se trouve sur le chemin qu'elle parcourt. Solange se hâte d'en franchir le seuil. Agenouillée sur un prie-Dieu devant l'autel de la Vierge, elle demande à la grande consolatrice des affligés aide et protection.

Il y a déjà bien près d'une heure qu'elle est en prières, les malheureux ne trouvent pas long le temps qu'ils passent à s'entretenir avec Dieu, lorsqu'il lui semble entendre parler auprès d'elle. Instinctivement, elle lève la tête et écoute :

— Je désirerais que ces tapisseries fussent prêtes le plus tôt possible, madame, dans un mois au plus tard, disait à une dame d'un certain âge un prêtre qui venait de prendre quelques dimensions sur l'autel. En voici le patron, je laisse le choix du dessin à votre excellent goût.

— Je voudrais pouvoir vous les promettre pour cette époque, monsieur l'abbé, répondit son interlocutrice, malheureusement l'ouvrière qui composait les dessins pour la maison vient de quitter Paris, et je ne sais si je pourrai tenir ma promesse. Croyez, cependant, que je ferai tout ce qui dépendra de moi pour vous satisfaire. En cherchant on trouve, je chercherai.

M. le Maire demande au Conseil d'ordonner au Bureau de bienfaisance de rechercher les familles qui souffrent de la faim, de leur faire parvenir des secours et de demander des crédits, si c'est nécessaire.

Cette proposition est acceptée par 17 voix contre 13.

La proposition de M. Cardin demandant que l'on respecte la liberté du travail a été votée à l'unanimité.

Soirée calme. Les rues conduisant à l'Hôtel-de-Ville sont barrées par les dragons et les gendarmes. Les troupes requises, requises par l'autorité préfectorale, à qui il appartient, et non à l'administration municipale d'agir en ces circonstances, avaient reçu des ordres sévères.

En somme, les boulevards présentaient leur aspect ordinaire avec quelques promeneurs de plus.

LA JOURNÉE DE SAMEDI

On n'aurait pas dit, samedi, que 4,000 ouvriers et ouvrières étaient en grève; aucun groupe dans les rues, si ce n'est aux réunions tenues à la Bourse du travail.

Le calme a été des plus complets.

CHEZ MM. VOISINE, DELAHAYE, BILLION

Aucun trouble dans ces manufactures.

Ouvriers et ouvrières n'ont pas encore repris le travail.

Les dragons n'ont heureusement servi à rien.

Les grévistes ne se sont même pas présentés.

CHEZ MM. RENAULT ET LIHOREAU ET A LA SCIERIE RONDEAU

Les dragons gardent les portes. Aucun gréviste n'est apparu.

Ouvriers et ouvrières ont travaillé comme de coutume.

CHEZ M. BESSONNEAU

Cette manufacture est toujours gardée par l'infanterie.

A six heures du matin, près de 600 ouvriers et ouvrières sont entrés, pas pour y travailler, car les machines ne marchaient pas, mais bien pour montrer aux grévistes que ce ne sont pas eux qui pourraient les empêcher de reprendre leur travail.

Les ouvriers et ouvrières ont dû se faire payer; ils sont sortis et rentrés chez M. Bessonneau sans aucun trouble.

M. Bessonneau leur a dit que si, parmi eux, il y avait des familles dans la nécessité, il y pourvoierait.

A L'ECCE HOMO

Calme parfait, 480 ouvriers ont repris le travail.

Le piquet de dragons n'a eu rien à faire.

A LA BOURSE DU TRAVAIL

Dans la soirée, la commission administrative de la Bourse du Travail a pris une décision interdisant les conférences de l'anarchiste Meunier, l'instigateur de la grève dans notre ville. La commission avait chargé son secrétaire de notifier cette décision au compagnon Meunier.

Dans l'après-midi, deux réunions de 4,000 grévistes ont été tenues à la Bourse. La première était présidée par le compagnon Ménard, de Trélazé. Les grévistes présents ont décidé

Solange n'a rien perdu de ces paroles.

— Si je me présentais, dit-elle, je sais composer des dessins, broder la tapisserie, oh ! je n'ai pas le droit d'hésiter. J'ai consulté Dieu, c'est lui qui me répond.

Et, avec un courage puisé dans cette pieuse conviction, M^{lle} de Cresne suit M^{me} Clara Vincent jusqu'au moment où elle la voit pénétrer dans un grand magasin.

Elle y entre sur ses pas et, prenant bravement son parti :

— Madame, j'étais à l'église Saint-Thomas d'Aquin pendant que vous causiez avec un des vicaires de la paroisse, et je vous ai entendue lui dire que vous n'aviez, en ce moment, personne pour composer les dessins de tapisseries qu'il vous a commandées et les broder. Je suis sans ouvrage, voulez-vous me confier ce travail, vous serez contente de moi, et il sera terminé à l'époque qui vous a été fixée.

Cette longue tirade fut prononcée avec un accent de naturel et de vérité qui n'exclut pas une certaine fierté et un noble sentiment de confiance en soi-même.

M^{me} Vincent en parut satisfaite.

— Soyez la bienvenue, mademoiselle, dit-elle à Solange, vous me tirez d'un cruel em-

la continuation de la grève dans les fabriques de la Madeleine, du Clon et de l'Ecce-Homo. Quelques heures après, une nouvelle réunion des grévistes a été tenue à la Bourse du Travail.

Une première charrette de pain, offerte par les ouvriers et ouvrières de la fabrique d'allumettes de Trélazé, suivie bientôt d'une seconde, est arrivée pendant cette séance à la Bourse du Travail. Le pain a été distribué aux femmes syndiquées.

A Trélazé, les ouvriers carriers ont voté 200 francs pour les grévistes.

LA RENTRÉE

Les ouvriers de l'usine Bessonneau reprendront aujourd'hui lundi ou demain le travail; ceux des manufactures de la Madeleine et de l'Ecce-Homo se préparent à les imiter.

État civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 22 avril. — Pierre-René Ferrière, rue de Bordeaux.

Le 23. — Marie-Louise Loigerot, à la Rompure; — Marcel-Georges Chalmont, à l'Hospice.

PUBLICATIONS DE MARIAGE

Louis Marcellin Fouassier, employé de chemin de fer, à Brézé, et Marie Richard, lingère, à Saumur.

Alexandrine Meunier, coiffeur, et Marie-Berthe Bougrier, sans profession, tous deux à Saumur.

Joseph-Eugène Malbois, colporteur, et Marie Derouet, journalière, tous deux à Saumur.

François-Noël Laurencin, marchand de fruits, à Saumur, et Marie-Louise Pasquier, marchande de légumes, à Saint-Lambert-des-Lévéés.

MARIAGES

Le 22 avril. — Emile-Albert Camarès, charpentier, à Albi (Tarn), et épouse Marie-Louise Poulard, sans profession, à Saumur.

Le 24. — Léon Méry, employé de commerce, à épousé Angèle Guionnet, sans profession, tous deux à Saumur.

DÉCÈS

Le 22 avril. — Adèle-Augustine Girault, 4 ans, rue de Fenet.

UNE CONQUÊTE

Après avoir trop longtemps subi le joug des sectes, la France commence à se ressaisir. C'est ainsi que les catholiques, par le *Dictionnaire des Dictionnaires*, ont enfin repris le domaine encyclopédique, usurpé depuis plus d'un siècle par la *Franc-Maçonnerie* et la *Libre pensée*, et y ont planté la croix. Il importe d'affermir et d'étendre cette précieuse conquête. Quiconque a souci de l'intérêt familial, social, religieux, conservateur, voudra participer à cette croisade, qui a pour cri : *foi et science, Dieu et patrie*. D'ailleurs il s'agit là d'une œuvre aujourd'hui plus que jamais indispensable, d'une utilité quotidienne; et l'on peut encore, en souscrivant de suite, se la procurer dans des conditions exceptionnelles. On trouvera plus loin ces conditions avec le bulletin de souscription.

barrés. Votre présence dans le lieu où je vous ai rencontrée nous aura porté bonheur à toutes deux.

— Merci, Madame, cependant ne vous exagerez pas mes mérites. Je sais dessiner, composer, faire des bouquets, mais jamais je n'ai entrepris besogne semblable à celle que vous voulez bien me confier.

— Qu'à cela ne tienne, mademoiselle, je vous enseignerai en peu d'instants la pratique du métier. Le dessin fait, sur un papier quadrillé, vous n'avez plus qu'à le reporter sur le canevas en comptant les points. Veuillez vous asseoir devant cette table, mettez-vous à l'aise; enlevez vos gants, votre chapeau. Vous trouverez là, dans ce tiroir, du papier, des crayons, des couleurs. Dessinez une fleur, un sujet, celui qui vous plaira, afin que je puisse juger de votre talent.

Solange ne se fit pas prier.

En moins de deux heures, elle eut reproduit à l'aquarelle et d'une façon tout à fait ravissante, un bouquet de fleurs qui se trouvait dans un vase sur la table de M^{me} Vincent.

L'essai était des plus satisfaisants et, séance tenante, il fut décidé que M^{lle} de Cresne faisait désormais partie de la maison.

Avec quelle joie la chère enfant courut retrouver son amie ! On s'embrassa, on se félicita et on courut remercier Dieu du miracle qu'il venait d'accomplir. (A suivre.)

D'après l'opinion des docteurs Guéneau de Mussy, Magendie et Gendrin, le jus de Cresson concentré emprunte à l'Iode, au Phosphore, au Soufre et au Fer qu'il contient, des propriétés qui rendent le Rob Lechaux nettement curatif des eczémas les plus rebelles, des tous les accidents de la scrofule grave.

C'est par l'extractif amer, si abondamment contenu dans le Cresson, que le Rob Lechaux excite les sécrétions viscérales, combat la constipation, stimule la restauration vitale, réveille l'estomac paresseux et rend à la vie les convalescents.

Le meilleur *dépuratif, tonique et reconstituant des forces* est la *Tisane Dussolin* dont on prend une cuillerée à café chaque matin.

Théâtre de Saumur

Bureaux : 7 h. 1/2. Rideau : 8 h. 1/2.
TOURNÉES E. SIMON

Mardi 25 Avril 1893

à la demande générale, deuxième et dernière représentation de

M. TALBOT, sociétaire de la Comédie-Française, M^{me} Marie KOLB, de l'Odéon, et autres artistes de Paris.

L'AVARE

Comédie en 3 actes, de Molière

M. TALBOT remplira le rôle d'Harpagon, qu'il a joué à la Comédie-Française.

LE PARFUM

Comédie en 3 actes, de MM. Ernest Blum et Randal Toché.

Dernières Nouvelles

CONSEIL MUNICIPAL DE PARIS

Voici, d'après les résultats d'hier, le classement des membres du Conseil municipal de Paris :

Radicaux, 34; républicains modérés, 16; socialistes révolutionnaire, 14; conservateurs, 13; révisionnistes, 3.

Les trois révisionnistes acceptent la réintégration des Sœurs.

Le précédent Conseil comptait 36 radicaux et 17 républicains modérés.

LA RENTRÉE DES CHAMBRES

L'interpellation au Sénat, sur l'affaire Turpin, sera présentée jeudi ou samedi.

Demain et mercredi, les nouvelles propositions budgétaires seront examinées.

LE PROCÈS DES GRÉVISTES

Samedi, à Mons, plusieurs mineurs ont été condamnés à des peines variant de deux à trois mois de prison.

Le chef socialiste Brenez a été condamné à cinq ans de prison.

Le tribunal correctionnel de Bruxelles a condamné vingt-trois individus, pour les derniers troubles, à des peines variant entre six mois et huit jours de prison.

Un millier de grévistes ont pillé samedi les boulangeries, les charcuteries et les épiceries. Les agents ont chargé les grévistes qui ont riposté en lançant des pierres. Plusieurs grévistes ont été blessés. Il y a eu dix arrestations.

L'EMPEREUR GUILLAUME II ET LE SAINT-PÈRE

Rien n'a transpiré de l'entretien de l'Empereur avec le Pape. Cependant on prétend que la conversation aurait porté sur la situation politique du centre allemand.

Guillaume II a tenu à prolonger le plus

possible l'entretien. Celui-ci a duré environ une heure.

En sortant du Vatican, l'Empereur avait l'air fatigué et préoccupé.

On raconte que le Pape, contrairement à l'étiquette, a accompagné Guillaume II jusqu'à la troisième chambre. Au moment de prendre congé de Léon XIII, le Kaiser fit le geste de baiser la main du Pontife, mais ce dernier la retira, et pressa trois fois celle de l'Empereur.

On commente le fait que le cardinal Rampolla n'assistait pas au déjeuner de la légation de Prusse. Le secrétaire d'Etat était indisposé; mais on croit que son indisposition ne l'empêcha d'accepter l'invitation.

Le cardinal Rampolla se souviendrait de l'attitude de Guillaume II à son égard en 1888.

Hier soir, à en lieu, au Quirinal, un dîner auquel ont assisté les souverains allemands et tous les princes italiens et étrangers.

La ville est toujours plus animée.

TOUS
les bons
CUISINIERS

vous diront
que le MEILLEUR TAPIOCA
EST LE

Tapioca Rils

Exiger la Marque de Fabrique / AS de TRÈLE à QUATRE FEUILLES
Se trouve dans toutes les bonnes Maisons d'épiceries
et de produits alimentaires.
Gros: 262, Boulevard Voltaire, PARIS.

HYGIÈNE DE LA TÊTE
La Chute des Cheveux
EST IMMÉDIATEMENT ARRÊTÉE PAR LA
LOTION RÉGÉNÉRATRICE D'ROFF
OU
QUI NETTOIE LA TÊTE
Le Flacon : ENLEVE LES PELLICULES ; 3 francs.
EMPECHE LES CHEVEUX DE TOMBER ET LES FAIT REPOUSSER
En vente chez tous les Parfumeurs et Epiciers.
Le Gros : Maison de l'ROFF, rue d'Orléans, 164, BORDEAUX.

Dépôt : MACHET, parfumeur-coiffeur, 1, rue d'Orléans

ÉPICERIE NOUVELLE

E. CHAUVEAU

Rues d'Orléans et Beaurepaire, SAUMUR

Spécialité de Boîtes pour Baptême

Boîtes riches de luxe en parchemin

Coffrets blancs... depuis 4 fr. 40

— satin et peluche — 2 fr. 75

NOTA. — Boîtes avec noms et dates, sur commande 2 jours à l'avance.

LE 30 AVRIL

Nous rappelons à nos lecteurs que le 30 avril aura lieu la clôture définitive de la liste des souscriptions privilégiées au *Dictionnaire des Dictionnaires*. Comme des avantages exceptionnels, dont plusieurs immédiats, sont attachés à ce genre de souscriptions, et qu'il s'agit d'un ouvrage indispensable, que chacun devra acquérir tôt ou tard, ceux qui ne le possèdent pas encore ont un intérêt réel à envoyer sur le champ leurs adhésions, d'après la formule qu'on trouvera plus loin.

Le Gérant : G. JOUAUST

A La Glaneuse

MODES

Lundi 24 courant et jours suivants

Exposition et Mise en Vente des

MODÈLES DE CHAPEAUX D'ÉTÉ

Achetés à notre 2^e voyage à Paris

Et créés spécialement pour notre Maison.

EPICERIE CENTRALE

28
rue
St-Jean

P. ANDRIEUX

NÉGOCIANT
ENTREPOSITAIRE

PRODUITS
ALIMENTAIRES

FELIX POTIN

La plus importante EPICERIE de la Région — ne vendant que de ARTICLES DE PREMIER CHOIX et à des PRIX TRÈS MODÉRÉS.

Cafés supérieurs, Conserves alimentaires, Parfumerie, Brosserie, Droguerie, etc. — VINS en Cercle et en Bouteilles. — Excellent Vin d'office à 0,40, 0,50, 0,60, 0,70 le Litre. (Livraison à domicile)

SUIVANT ACTE passé devant M^e VERLET, notaire à Fontevault, le 31 mars 1893, M. FLORENT-FIDÈLE FLORINETTI, pâtissier, demeurant à Fontevault, Grande-Rue, a cédé à M. FRANÇOIS BEAUPUY, pâtissier, et à M^{me} ERNESTINE POIRHIER, son épouse, demeurant à Fontevault, le fonds de commerce de pâtissier que M. Florinetti faisait valoir à Fontevault, ensemble la clientèle et l'achalandage y attachés et les objets mobiliers qui en dépendent.

CHANGEMENT DE DOMICILE

A partir du 22 Avril 1893
L'Etude de M^e G. BARON,
Avoué à Saumur,
successeur de M^e LOUIS ALBERT,
située précédemment rue de
la Petite-Douve, n^o 8, sera
transférée à
Rue Dupetit-Thonars, 13
(A l'angle de la rue d'Orléans)

INSTITUTION L'ESPÉRANCE

Pensionnat de Jeunes Filles
Dirigé par M^{mes} AGOSTINI
Rue du Petit-Mail, n^o 5.

ON DEMANDE UN MÉNAGE,
l'homme sachant labourer, la
culture des terres et des vignes,
connaissant l'exploitation des bois,
et sachant tous les travaux de la
campagne;

La femme sachant soigner les
animaux et tous les travaux de la
campagne.

ON DEMANDE UN HOMME
connaissant tous les travaux de
la campagne et être garde de pro-
priété.

S'adresser au bureau du journal.

VIGNES AMÉRICAINES

OTHELLO : 5 fr. le cent, 40 fr.
le mille, forte réduction à partir de
5 mille. Ecrire à M. EYNARD, à
Langeais (Indre-et-Loire).

LE MEILLEUR DÉPURATIF

Est le **Dépuratif végétal con-
centré** préparé par G. DESCHAMPS,
pharmacien de 1^{re} classe de l'École
Supérieure de Paris.

Préparé et dosé avec les plus grands
soins, il renferme les principes actifs
extraits seulement de plantes exoti-
ques.

Il rétablit les fonctions et son em-
ploi est tout indiqué contre les vices
du sang et les affections de la peau.

DÉPÔT GÉNÉRAL :

Pharmacie NORMANDINE

11, 13 et 15, rue Saint-Jean

En vente à la même Pharmacie :
Pillules végétales dépuratives et
antiglaireuses codex 485.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine

MAISON AVEC JARDIN

Située au Champ-de-Foire, avenue
de la Gare de l'Etat.

S'adresser à M. GASNAULT père,
propriétaire, rue d'Orléans, n^o 83.

BOIS DU NORD ET DU PAYS

ANCIENNE MAISON LEMAIRE-BERSOULLE

Sapin, Chêne

Pitchpin

Planchers et Parquet

Noyer, Bois blanc

Hêtre, Frêne et Ormeau

Liteaux, Lattes et Treillages

R. BASTARD-BRÉHIN

SUCCESSION

15, quai Saint-Nicolas — SAUMUR

Imprimerie P. GODET

SAUMUR

CIRCULAIRES POUR OUVERTURE DE SAISON
Fournitures de Clichés et Vignettes

LETTRES DE MARIAGE

Lettres de Deuil en une heure

Demander les nouveaux prix.

GR^{DE} EPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, à l'angle des rues Dacier et d'Orléans

IMBERT FILS

Excellent vin rouge d'Algérie. le litre. 0,40 et 0,50
Excellent vin rouge du Roussillon — 0,60 et 0,70
Côtes de Bordeaux. — 0,80 et 1 fr.
Vin blanc du pays, le litre. 0,50, 0,60 et 0,80

25 litres donnent droit à 1 litre gratis.

PRIMEURS : Asperges, Artichauts, Pommes de terre,
Petits Pois en cosse.

Arrivages tous les jours. Fraîcheur et bon marché.

AVIS. — Les magasins sont fermés dimanches et fêtes à midi.

GRAND HOTEL DE LONDRES

LACOTE-NIVET

Propriétaire

Rue d'Orléans, SAUMUR.

Grande Salle pour Noces et Soirées.

Salons de famille.

EN VENTE

HISTOIRE de SAUMUR

Pendant la Révolution

Par M. O. DESMÉ de CHAVIGNY

Chez tous les Libraires.

LA JEUNE MÈRE

JOURNAL ILLUSTRÉ. — 19^e ANNÉE

6 francs par an. — Le numéro 60 centimes franco.

Bureaux : 1, rue de Provence, PARIS.

Les jeunes femmes ont à leur disposition un grand nombre de journaux spéciaux qui leur apprennent comment elles doivent s'habiller, organiser un dîner, une soirée, mais ne leur enseignent pas l'art de nourrir leurs nouveau-nés, d'élever les enfants, de leur conserver la santé et l'existence. Le journal LA JEUNE MÈRE, du D^r BROCHARD, donne ces indications. Il contient de précieux enseignements sur l'allaitement maternel, l'emploi du biberon, sur l'alimentation, la dentition, le sevrage, la vaccination, les soins de l'enfance et tout ce qui intéresse la santé de la mère. C'est une très utile publication, et le complément obligé de tous les journaux que reçoivent les jeunes femmes.

Saumur, Imprimerie PAUL GODET.

NOUVELLE ÉDITION DICTIONNAIRE DES DICTIONNAIRES

Encyclopédie Universelle, Lettres, Sciences et Arts, Langue française, Géographie, Histoire, Biographie, Droit, Théologie, Philosophie, Physique, Chimie, Histoire naturelle, Médecine, Agriculture, Vie pratique, etc., etc.

RÉDIGÉ PAR LES SAVANTS, LES SPÉCIALISTES ET LES VULGARISATEURS CONTEMPORAINS LES PLUS AUTORISÉS
Sous la direction de Mgr PAUL GUÉRIN, camérier de Sa Sainteté Léon XIII

SIX BEAUX VOLUMES GRAND IN-4° A 3 COLONNES

PRIX : 180 FRANCS

Par l'étendue des matières, par la nouveauté des renseignements, par la correction du texte, enfin par la modicité du prix qui en fait, avant tout, une œuvre de vulgarisation, un outil à la portée de tous, le **Dictionnaire des Dictionnaires** contient la substance de tous les dictionnaires spéciaux, l'équivalent d'une bibliothèque complète : c'est la somme des connaissances humaines à la veille du vingtième siècle.

Il y a dans ce vaste recueil environ **quatre-vingt millions de lettres**, c'est-à-dire la contenance de 80 volumes in-8° ordinaire.

Ajoutons que c'est le seul vraiment **chrétien**, les autres étant généralement hostiles ou indifférents aux matières religieuses. Une ingénieuse combinaison dont la clôture est définitivement fixée au 30 avril, facilite encore aujourd'hui l'acquisition de cet ouvrage indispensable et d'une utilité quotidienne.

SOUSCRIPTION PRIVILÉGIÉE, dont la liste sera close fin avril 1893

Réception de l'ouvrage avant les versements. — Versements échelonnés.
Participation aux bénéfices en reconstitution du montant de la souscription.
Vies des Saints en 4 volumes de Mgr Paul Guérin, ou des volumes équivalents (10 francs), comme prime entièrement gratuite.

NOTA. — Privilège de ne verser, si l'on désire le supplément illustré, sous presse, que 20 fr. 25 au lieu du prix total qui est de 55 fr. la différence, soit 34 fr. 75 étant portée au compte de reconstitution du capital, à valoir sur les dividendes.

BULLETIN DE SOUSCRIPTION PRIVILÉGIÉE

Je soussigné _____
demeurant _____
déclare souscrire _____ part
de 180 francs pour la publication intitulée LE DICTIONNAIRE DES DICTIONNAIRES, me donnant droit à un exemplaire de l'ouvrage et à la participation aux bénéfices semestriels, en reconstitution du montant de ma souscription.
Et je m'engage à effectuer ce versement, à l'ordre de l'administrateur du DICTIONNAIRE DES DICTIONNAIRES, après avoir reçu les six volumes, comme suit :

En 4 paiements trimestriels	45 fr. au 15 juillet 1893
ou 170 francs payables 30 jours	45 fr. au 15 octobre 1893
après réception des six volumes	45 fr. au 15 janvier 1894
	45 fr. au 15 avril 1894

Fait à _____
le _____
Signature : _____

Prérez d'indiquer en toutes lettres le nombre de parts ou d'exemplaires de l'ouvrage et renvoyer le présent bulletin à l'Administrateur du **Dictionnaire des Dictionnaires**, à CHATEAUXROUX (Indre).
Indiquer aussi bien exactement : le chef-lieu de canton, le département et la gare qui dessert la localité.

C^{ie} Coloniale

CHOCOLATS

QUALITÉ SUPÉRIEURE

Entrepôt général : Avenue de l'Opéra, 19, Paris

DANS TOUTES les VILLES, chez les PRINCIPAUX COMMERÇANTS

REMARQUE. — Les Cacaos en poudre, étant toujours mélangés du Beurre de Cacao, n'ont absolument aucune valeur nutritive : les Chocolats seuls, constituant un aliment complet, leur doivent donc être préférés.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant,
Maire de Saumur 1893

Certifié par l'imprimeur roussigné.

LE MAIRE,